



UNIVERSITE OUAGA II

Centre d'Etudes, de Documentation
et de Recherche Economiques et Sociales (CEDRES)

REVUE ECONOMIQUE ET SOCIALE AFRICAINE

SÉRIES ÉCONOMIE

**Misalignment-Effects of exchange rate regimes :
contrasting words and deeds**

Lassana YOUGBARE

**Déterminants de la participation des riziculteurs de Yamoussoukro
à l'agriculture contractuelle**

Adassé Christophe CHIAPO

**Analyse des effets de la croissance économique et de l'ouverture
commerciale sur la pollution atmosphérique au BF**

Tibi Didier ZOUNGRANA

**Contribution de la dette extérieure à l'efficience
productive de l'économie togolaise**

Komlan Ametowoyo ADEVE

**Croissance du PIB et croissance de la production
manufacturière au Sénégal**

Adama DIAW & Abdramane SOW

Déterminants des financements bancaires dans l'UEMOA

Salifou OUEDRAOGO

**Emprunts extérieurs publics, comportement fiscal du gouvernement
ivoirien et accumulation de la dette extérieure entre 1974 et 2009**

N'Gomory Muhamed SYLLA

Le prêt de fête : « un paradoxe » de crédit bancaire dans l'UEMOA

Hamidou SAWADOGO

**L'analyse de contenu : une technique adaptée à l'étude
de la carrière des enseignants chercheurs de l'UCAD**

Mariama Angèle KANDE NDEYE

Une approche de la vulnérabilité et de l'indice des actifs

Issoufou SOUMAÏLA MOULEYE

La REVUE CEDRES-ETUDES « séries économiques » publie, semestriellement, en français et en anglais après évaluation, les résultats de différents travaux de recherche sous forme d'articles en économie appliquée proposés par des auteurs appartenant ou non au CEDRES.

Avant toute soumission d'articles à la REVUE CEDRES-ETUDES, les auteurs sont invités à prendre connaissance des « recommandations aux auteurs » (téléchargeable sur www.cedres.bf).

Les articles de cette revue sont publiés sous la responsabilité de la direction du CEDRES. Toutefois, les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs.

En règle générale, le choix définitif des articles publiables dans la REVUE CEDRES-ETUDES est approuvé par le CEDRES après des commentaires favorables d'au moins deux (sur trois en générale) instructeurs et approbation du Comité Scientifique.

La plupart des numéros précédents (62 numéros) sont disponibles en version électronique sur le site web du CEDRES www.cedres.bf

La REVUE CEDRES-ETUDES est disponible au siège du CEDRES à l'Université de Ouagadougou dans toutes les grandes librairies du Burkina Faso et aussi à travers le site web : www.cedres.bf

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Pr Idrissa M. OUEDRAOGO, Université Ouaga 2

COMITE EDITORIAL

Pr Pam ZAHONOGO, UO2 Editeur en Chef

Pr Médard MENGUE BIDJO, Université Omar Bongo

Pr Yves ABESSOLO, Université Yaoundé II

Pr Mathias Marie Adrien NDINGA, Université Marien N'Gouabi

Pr Denis ACCLASATO, Université d'Abomey Calavi

Pr Jean Louis NKOULOU NKOULOU Université Omar Bongo

Pr Akoété AGBODJI, Université de Lomé

Pr Abdoulaye SECK, Université Cheikh Anta Diop

Pr Chérif Sidy KANE, Université Cheikh Anta Diop

Pr Charlemagne IGUE, Université d'Abomey Calavi

SECRETARIAT D'EDITION

Dr Samuel Tambi KABORE, UO2

Dr Jean Pierre SAWADOGO, UO2

Dr Théodore Jean Oscar KABORE, UO2

Dr Kassoum ZERBO, Université Ouaga 2

COMITE SCIENTIFIQUE DE LA REVUE

Pr Géro Fulbert AMOUSSOUGA, Université d'Abomey Calavi

Pr Idrissa OUEDRAOGO, Université Ouaga 2

Pr Abdoulaye DIAGNE, Université

Pr Kimséyinga SAVADOGO, Université Ouaga 2

Pr Adama DIAW, Université Gaston Berger de Saint Louis

Pr Gnderman SIRPE, Université Ouaga 2

Pr Albert ONDO OSSA, Université Omar Bongo

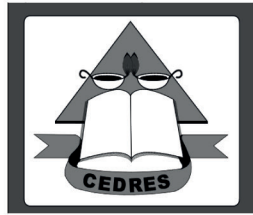
Pr Nasser Ary TANIMOUNE, Université d'Ottawa (Canada)

Pr Mama Ouattara, Université Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)

Pr Gervasio SEMEDO, Université de Tours

Pr Pam ZAHONOGO, Université Ouaga 2

Centre d'Etudes, de Documentation et de Recherche Economiques et Sociales (CEDRES)



www.cedres.bf

REVUE CEDRES-ETUDES

Revue Economique et Sociale Africaine

REVUE CEDRES-ETUDES N°63

Séries économie

1^{er} semestre 2017

SOMMAIRE

EDITORIAL.....	07
Misalignment-Effects of exchange rate regimes : contrasting words and deeds.....	10
<i>Lassana YOUGBARE</i>	
Déterminants de la participation des riziculteurs de Yamoussoukro à l'agriculture contractuelle.....	36
<i>Adassé Christophe CHIAPO</i>	
Analyse des effets de la croissance économique et de l'ouverture commerciale sur la pollution atmosphérique au Burkina Faso.....	58
<i>Tibi Didier ZOUNGRANA</i>	
Contribution de la dette extérieure à l'efficienne productive de l'économie togolaise.....	88
<i>Komlan Ametowoyo ADEVE</i>	
Croissance du PIB et croissance de la production manufacturière au Sénégal.....	106
<i>Adama DIAW & Abdramane SOW</i>	
Déterminants des financements bancaires dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).....	120
<i>Salifou OUEDRAOGO</i>	
Emprunts extérieurs publics, comportement fiscal du gouvernement ivoirien et accumulation de la dette extérieure entre 1974 et 2009.....	142
<i>N'Gomory Muhamed SYLLA</i>	
Le prêt de fête : « un paradoxe » de crédit bancaire dans l'UEMOA.....	164
<i>Hamidou SAWADOGO</i>	
L'analyse de contenu : une technique adaptée à l'étude de la carrière des enseignants chercheurs de l'UCAD.....	174
<i>Mariama Angèle KANDE NDEYE</i>	
Une approche de la vulnérabilité et de l'indice des actifs.....	194
<i>Issoufou SOUMAÏLA MOULEYE</i>	

EDITORIAL

Le premier numéro de l'année 2017 (n° 63) présente dix articles et s'inscrit sous l'angle de la régularité et de la qualité. Les thèmes de recherche abordés sont de type variés avec le taux de change, les déterminants de crédit ou encore les relations croissance production manufacturière. Des questions microéconomiques sont traitées telle la vulnérabilité à la pauvreté et les chocs climatiques.

YOUGBARE Lassana (UO 2), dans le premier article, tente de mesurer les effets du désalignement des régimes de change. Il montre que le désalignement est plus important dans les régimes à taux de change fixes que dans les régimes à taux de change flottants.

A travers le deuxième article de la revue, **Christophe Adassé CHIAPO (Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny)** identifie les déterminants et les conditions d'acceptation de la riziculture contractuelle en Côte d'Ivoire.

Didier ZOUNGRANA (Université Ouaga 2) dans le troisième article traite de la validité de la courbe environnementale de Kuznets à travers les effets de la croissance économique et de l'ouverture commerciale sur la pollution atmosphérique.

Le quatrième article arbore l'efficacité de l'endettement extérieur. Par la technique de la frontière de production stochastique, **Komlan A. ADEVE (Université de Lomé)**, prouve que l'endettement extérieur améliore l'efficacité productive. Toutefois, il met en exergue la nécessité d'une meilleure allocation de cet endettement comme condition de bonne performance.

Le cinquième article est d'**Adama DIAW et Abdramane SOW (Université Gaston Berger de Saint Louis)**. Ils testent la validité de la première loi de KALDOR en vérifiant la relation à court et long terme entre le PIB et la production manufacturière au Sénégal.

Salifou OUEDRAOGO (UO2) aborde dans le sixième article, les déterminants de l'offre et de la demande de crédit dans l'UEMOA. Sur un échantillon comportant toutes les banques de l'Union, il fait une analyse de la période de 2000 à 2013.

Le septième article de **N'Gomory M. SYLLA (Université Alassane Ouattara)** fait une analyse causale des emprunts extérieurs publics sur le comportement fiscal et l'évolution de la dette intérieure de la Côte d'Ivoire de 1974 à 2009.

Le huitième article de **Hamidou OUEDRAOGO (UO2)** analyse la nature de l'effet du « prêt de fête » dans l'UEMOA. Il critique ce produit bancaire comme potentiellement inefficace et créateur de bulle à terme.

Le neuvième article de ce numéro de **Mariama A. K. NDEYE (UCAD)**, met en avant l'analyse de contenu comme approche qualitative pertinente pour étudier l'évolution de la carrière des enseignants chercheurs à l'UCAD.

Le dernier article est l'œuvre d'Issoufou **SOUMAILA MOULEYE (Université de Bamako)**. Il analyse la vulnérabilité des unités de production agricole à la pauvreté non monétaire. L'auteur fait en outre une spécification selon le genre et fait le lien avec le niveau de vie des unités de production.

Pr Idrissa OUEDRAOGO
Directeur de Publication

Le prêt de fête :
« un paradoxe » de crédit bancaire dans l'UEMOA

Hamidou SAWADOGO
Université Ouaga I, Pr Joseph KI-ZERBO/IBAM

Résumé

Cet article analyse le prêt de fête, « un paradoxe » de crédit bancaire dans l'UEMOA. La baisse des taux d'intérêt débiteurs par rapport aux décennies de 2000 et 2010 a réduit le spread de taux et donc le profit des banquiers. Ceux-ci compensèrent cela par l'octroi de davantage de crédits. Or, vendre davantage de crédit implique de s'adresser à des clients disposant de moindres garanties ou d'augmenter le volume de crédit de ceux qui sont déjà endetté dont un des produits serait le « prêt de fête ». Le présent travail pose la question de savoir si les innovations financières récentes de type prêt de fête dans l'espace UEMOA ne sont pas contraires à l'esprit du processus schumpetérien de destruction créatrice. L'objectif de cet article est de montrer que le « prêt de fête » désert l'économie et peut même être contraire à l'éthique du crédit bancaire. Une analyse qualitative a permis d'établir que les banques sont rivées de leurs intérêts égoïstes et, à court terme poursuivent donc une certaine rentabilité en octroyant des crédits dans le sens nécessairement de se faire rembourser. Les projets et objets de crédit ne sont pas forcément, ceux qui méritent un financement dans une économie en développement. Il appartient alors à une instance tierce (BCEAO) de tenter d'évaluer l'effet macroéconomique des comportements microéconomiques pour éviter un processus cumulatif comme une formation de bulle à terme.

Mots clés : crédit bancaire, spread de taux, solvabilité, rentabilité, risque

Abstract

This article analyses bank loans for celebration, which is a « bank loan paradox » in the West African Economic and Monetary Union (WAEMU) zone. The decrease in the debit interest rate, when compared to the 2000-2010 period, has reduced the spread of rates and therefore the profit of bankers. To compensate for this rate fall, bankers offer more loans. However, to offer more loans means taking more risks since this implies going to customers that have less and less bank guarantee. It may also mean increasing the volume of loans to those customers who are already indebted, and are also interested in a bank loan for celebration. My current article raises this question: aren't the latest financial innovations such as bank loans for celebration in the WAEMU zone opposed to the Schumpeterian idea of creative destruction? The objective of this article is to show that bank loans for celebrations drive money away from the economy and are even contrary to the ethics of bank loans. A qualitative analysis has enabled me to show that banks are focused on their selfish interests and, that in the short term they pursue a sort of profitability by granting loans in the view to getting reimbursed. The projects being financed are not necessarily those that deserve financing in a growing economy. It is now up to a third party like the BCEAO central bank to try to weight the macro-economic effects of these micro-economic behaviours so as to avoid a cumulative process that may lead to a financial bubble.

Keywords : bank loans, spread of rates, solvency, profitability, risk.

Le prêt de fête : « un paradoxe » de crédit bancaire dans l'UEMOA

INTRODUCTION

La grande nouveauté du passé récent dans le secteur bancaire, par rapport aux décennies de 2000 et 2010, est la contraction des taux d'intérêt débiteurs dans le monde et en particulier dans l'espace UEMOA. Cette baisse des taux a cependant réduit la marge entre taux débiteurs et créditeurs, et donc le spread ou différentiel de taux qui nourrissait les appétits des banquiers. Ceux-ci compensèrent cela par l'octroi de davantage de crédits tout en voulant conserver leur niveau de risque antérieur.

Ils mettent donc sur le marché, de produits plus sophistiqués, fournis avec d'autant plus d'imagination que les politiques avaient largement libéralisé le champ de déploiement de l'activité bancaire et financière (Gérard, 2012). Vendre davantage de crédit implique de s'adresser à des clients disposant de moindres garanties ou d'augmenter le volume de crédit de ceux qui sont déjà endettés dont un des produits serait le « prêt de fête ».

Le « prêt de fête » est un crédit consenti par la banque à son client lors des fêtes de Noël, de ramadan, de tabaski et autres fêtes assimilées (voire du terroir). La banque met donc à la disposition de son client, qui a un revenu stable, de l'argent pour lui permettre de bien fêter dans la limite de la quotité cessible prévue par la loi bancaire. Dans certaines banques ce type de prêt est hors quotité cessible. Le « prêt de fête » s'adresse spécifiquement à des clients particuliers qui tiennent à financer une festivité, mais qui n'ont pas un dépôt (une épargne constituée) pour cette fin.

Le problème, est que la clientèle qui s'intéresse au prêt de fête est déjà bénéficiaire soit d'un crédit d'investissement, soit d'un crédit de consommation, soit d'un prêt scolaire, soit le plus souvent une combinaison ou un cumul des crédits précités. Le bénéficiaire du crédit de fête est pratiquement surendetté ou du moins se retrouve à un taux d'endettement global (TEG) proche de 55%. Cette situation de niveau d'endettement élevé est rendu possible par la diversification des produits de la banque due à la libéralisation bancaire. Or, la liberté de financer les secteurs d'activité et les clients solvables voulus par les banquiers, amène ces derniers à être moins regardant sur la rentabilité des projets avant leur financement. Pourtant, le critère de rentabilité est essentiel au remboursement du crédit et contribue au respect des normes prudentielles bancaires édictées par les accords de Bâle I et II.

Le présent travail pose la question de savoir si les innovations financières récentes de type prêt de fête dans l'espace UEMOA ne sont pas contraires à l'esprit du processus schumpetérien de destruction créatrice. Ülgen (2012) estime que dans certains cas, le développement spéculatif des marchés financiers conduit à une financiarisation au plan macroéconomique désastreuse si bien que le processus de destruction créatrice des innovations peut se transformer en une création destructrice. Dans ce cas, une relecture minskienne du processus schumpetérien d'évolution capitaliste montre la nécessité d'une redéfinition des mécanismes de régulation dans l'objectif de faire face aux crises monétaires et financières.

D'ailleurs, la crise financière mondiale de 2007-2008 a jeté une lumière crue sur les dérives d'une finance libéralisée devenue « folle ». Différentes écoles de pensée économique (néo-classique, marxiste, keynésienne, régulationniste, etc.) tentent d'interpréter cette crise et de proposer des solutions pour en sortir. Certains économistes interprètent cette crise en termes de déficit d'éthique et plaident pour une régulation de la finance par l'éthique. En particulier, Ossipow (2010) avance deux pistes de régulation de la finance par l'éthique : l'éthique comme guide et l'éthique critique. Toutefois, ces deux modes d'articulation de l'éthique et de la finance courent le risque d'une subordination de l'éthique à la logique de la finance capitaliste. Cela est dû à la primauté des critères rentables/non rentables sur les critères non financiers.

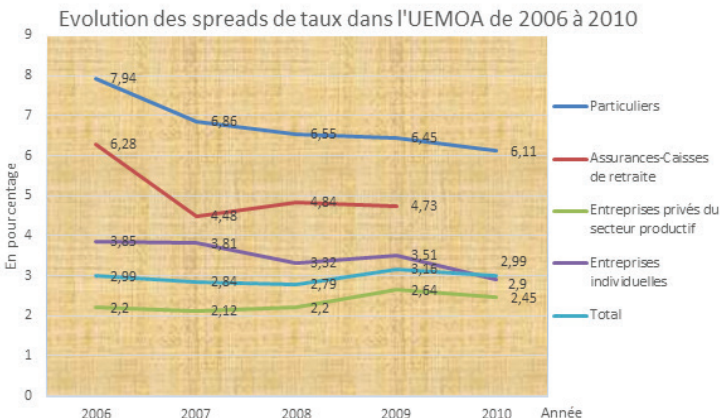
L'objectif de cet article est de montrer que le « prêt de fête » désert l'économie et peut même être contraire à l'éthique du crédit bancaire. Plus spécifiquement, nous montrerons que le Prêt de fête se base sur les critères de solvabilité du client emprunteur et n'intègre pas les critères de rentabilité du projet financé dont le taux de retour est certainement inexistant. Nous montrerons ensuite, que tous les crédits bancaires ne sont pas générateurs de croissance et donc le prêt de fête. Nous réfutons enfin, l'hypothèse d'un accompagnement bancaire dans le sens social du client de par la nature du prêt de fête. L'atteinte de ces objectifs permettra de réorienter le système bancaire vers une utilisation optimale des ressources disponibles pour une croissance économique soutenue.

1. Les faits stylisés

1.1. La baisse des taux d'intérêt et prospectus des sentiers à financer

Le graphique 1 suivant nous montre bien qu'il y a une baisse de spread de taux dans l'espace UEMOA. Les taux accordés aux particuliers, aux entreprises individuelles affichent une tendance à la baisse sans rebond. Les taux de spread accordés aux autres types agents connaissent des tendances à la baisse avec des rebonds mais tout compte fait, on observe une diminution progressive des spreads de taux, en témoigne la courbe "total" qui indique le "total de l'UEMOA" ou l'évolution moyenne sans distinction du bénéficiaire du crédit.

Graphique 1 : Evolution des spreads de taux dans l'UEMOA de 2006 à 2010



Source : Auteur, à partir des données de la BCEAO (2012)

Alors que le spread de taux ou la marge bénéficiaire sur crédits octroyés constitue une des principales sources de profit de la banque, la tendance baissière de cette variable ne peut que réduire la rentabilité de la banque.

Cette contraction des taux d'intérêt a changé le métier des banquiers en ce sens que la rentabilité gourmande de leur activité a dû se déplacer du *spread* entre taux débiteurs et créditeurs vers le négoce d'une panoplie de produits financiers rapportant davantage sous la forme, notamment, de commissions d'achat et de vente et de différentiels de valeur. Ce redéploiement a été favorisé par la libéralisation du secteur. C'est ainsi que le prêt de fête, thérapie apparemment bien ciblée face au risque que le bon sens commande de diversifier, s'est développé dans le système bancaire du Burkina Faso.

1.2. Le banquier commerçant plutôt qu'un conseiller

Le banquier des années 1990, comprenez le directeur d'agence, voire ses collaborateurs proches, restait en place dans la même agence pendant plusieurs, et parfois de longues années. Il nouait des relations de moyen ou long terme avec ses clients, les conseillant tant pour leurs placements en tant qu'épargnants que pour leurs crédits en tant que consommateurs ou investisseurs (Gérard, 2012). La gamme des produits était plutôt modeste, avec un vocabulaire simple : actions, obligations, emprunts d'État, bons de caisse, livrets d'épargne. Puis avec la libéralisation bancaire accélérée, les frontières se sont ouvertes, les banques de l'UEMOA sont devenues elles-mêmes filiales de groupes néerlandais, français, marocain, lybien, etc. Les pratiques se sont libéralisées, les institutions publiques ont été privatisées, la pression des actionnaires, étrangers et nationaux, s'est faite plus forte : exigences de rentabilité, fusions, acquisitions, gains d'efficacité, rendements d'échelle ont remplacé le ronronnement d'un cartel paisible. Les financiers se sont mis à jouer à l'échelle du monde, alors que les états chargés de les réguler restaient largement prisonniers des frontières nationales (Gérard, 2012).

Dans une agence bancaire d'aujourd'hui, des termes tels que cliquets, options, fonds de placement, sociétés d'investissement à capital variable (SICAV), Société d'Investissement à Capital fixe Immobilière (SICAFI) et bien d'autres sont venus enrichir notre vocabulaire. Nous avons le plus souvent devant nous des vendeurs anonymes soucieux de leur commission, non plus des conseillers, car le personnel est aussi davantage mobile et la relation n'a plus le temps de s'installer dans le moyen terme, a fortiori dans le long terme.

2. Les causes du prêt de fête

2.1. La recherche de la rentabilité de l'épargne collectée par les banques

2.1.1. La surliquidité bancaire

Les banques de l'espace Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont des réserves excédentaires déposées auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). De ce fait, les banques ont donc des liquidités oisives qu'elles cherchent à placer dans l'objectif de maximiser leur gain en terme d'intérêt perçu des crédits de la clientèle. Un prospectus pour l'utilisation de ses ressources disponibles est donc nécessaire et il fallait donc identifier des activités à financer pour maximiser la rentabilité globale de la banque tout en minimisant le risque de portefeuille.

Ce financement évite aussi à la banque les frais inhérentes à la gestion de la liquidité oisive et les coûts de la thésaurisation, qui même s'ils se résument au poids de l'inflation et au coût d'opportunité, ne sont pas négligeables. C'est à cette fin que les prêts de fête se voient comme une réponse à l'objectif de maximisation de gain des banques qui financent de ce type de crédit.

Dans ce cas précis, la surliquidité bancaire pousserait les banques de l'UEMOA à une innovation financière pour des besoins de placement. Alors que ces innovations entrepreneuriales sont supposés constituer l'une des principales sources de croissance économique et que la concurrence est vue comme une incitation à innover, Schumpeter (1947) précise que la concurrence parfaite des manuels contredit l'intuition que l'on pourrait avoir sur le rôle des incitations à innover. Il faut donc un examen plus poussé pour tirer une conclusion sur les conséquences réelles du prêt de fête.

2.1.2. La capacité financière des bénéficiaires

Les bénéficiaires des Prêts de Fête sont des clients de banques ayant des revenus réguliers de périodicité bien connue par les deux co-contractants. Ils sont soit des fonctionnaires ou contractuels dans les administrations publiques ou privées jouissant d'une relation de long terme avec la banque. Ces clients ont une bonne capacité financière, mais sont très souvent déjà endettés et ploient déjà sous le fardeau du service de la dette. Il ne leur reste pas de marge de manœuvre pour épargner et pouvoir faire un retrait classique sans débit du compte courant pour faire face à leurs factures de festivité.

Pourtant ces clients ont une bonne relation de long terme avec la banque et cette dernière veut bien les conserver dans la liste de sa clientèle. Ces clients estiment que de par leur statut ou position sociale, il est donc de leur devoir d'organiser une réception pour recevoir des visiteurs venus de leur propre gré qui sont des collègues, amis, voisins, etc ; ou des invités à des festivités qu'on organise. Dans tous les deux cas, le client emprunteur a un besoin d'estime qu'il cherche à satisfaire même au prix d'un crédit bancaire, qu'il remboursera tout seul le plus souvent discrètement. Le pire est que ce type de crédit est source de risque de maintenir le client emprunteur dans une « trappe de pauvreté ».

2.2. L'analyse du crédit exclusivement basée sur les critères ex-ante de la signature du contrat

Une bonne analyse d'un dossier de demande de crédit doit se fonder sur les 5C bien connus des banques. Les banques du Burkina examinent leur demande de crédit aussi sur la base de ces critères. Toutefois, l'effet de la concurrence, le désir de fidéliser ses clients et la recherche du gain nouveau pour compenser le manque à gagner sur les spreads de taux, amènent les banques à étudier subtilement ces critères et ceux de Bâle sans faire entorse à la réglementation et en ratissant large. Après un bref rappel des 5 C, nous donnons une analyse approfondie selon la pratique du "prêt de fête" sur ces critères.

2.2.1. Rappel sur les 5C comme aspects d'examen par le banquier pour une demande de crédit

- **Le Caractère** ou détermination de l'emprunteur quant à ses futures obligations. L'étude des caractéristiques financières, qui sont l'ensemble des renseignements relatifs aux comportements adoptés antérieurement par une personne pour rembourser ses dettes, permet de cerner le type d'agent économique (bon payeur/mauvais payeur). Pour recueillir ces renseignements, les prêteurs utilisent des systèmes de notation comme la côte de crédit et d'autres outils d'évaluation statistique afin de déterminer le risque de crédit et la capacité financière d'un emprunteur éventuel.
- **La capacité**, qui est le montant estimé de la dette qu'un emprunteur peut contracter, et elle se mesure à l'aide d'un calcul mathématique qu'on appelle le ratio d'amortissement total de la dette (RATD). Le RATD détermine le montant du revenu brut appliqué au remboursement de la dette, et il indique le montant de dette supplémentaire qu'une personne pourrait raisonnablement contracter. On la résume par l'expression « capacité à générer des cash flows suffisants pour rembourser » ;
- **Le capital**, est la mesure de la valeur nette d'un emprunteur, et il démontre sa capacité à gérer ses finances et à accumuler des actifs tout en remboursant ses dettes. Il est calculé en soustrayant le passif de l'actif de l'emprunteur. Le capital assure aux prêteurs que l'emprunteur a accès à des moyens autres que son revenu mensuel pour rembourser sa dette. Généralement, les exigences relatives à la valeur nette minimale dépendent du montant du prêt. Ce critère élimine les aléas de moralité.
- **Les conditions l'économie et du secteur**
Le banquier doit tenir compte de l'environnement de l'emprunteur qui peut lui apporter plus ou moins de chance dans ses projets futurs. Ce sont les hypothèses et conditions de l'environnement à remplir pour le succès de l'entreprise sur ces projets. Ces conditions peuvent dépendre de l'entreprise mais très souvent sont indépendantes de cette dernière (politique de vente, nature concurrentielle du marché, stabilité socioéconomique, conjoncture, etc). Pour un particulier, les analystes de crédit évaluent également la stabilité de la carrière du demandeur, son lieu de résidence (propriétaire ou pas), sa volonté à fournir des renseignements complets et exacts, etc.
- **Le Collatéral et/ou la caution** ou garantie est la mise en gage d'une propriété ou d'autres biens dont un particulier se sert pour garantir des sommes empruntées. La relation entre la valeur de ces biens et le montant du prêt s'appelle le ratio prêt-valeur (RPV), lequel est exprimé sous forme de pourcentage. Elle est aussi entendue comme collatérale ou garantie éventuelle du demandeur comme source secondaire, mais jamais primaire, de remboursement.

2.2.2. Analyse approfondie sur les 5C comme aspects d'examen par le banquier pour une demande de crédit

Pour le critère de caractère dont l'objectif serait de déterminer si le client est bon ou mauvais payeur, le type de client emprunteur pourrait être mal appréhendé car par essence ou du moins de façon générale, le crédit même de consommation permet de satisfaire un besoin économique soit par l'acquisition de biens et/ou de services pour pouvoir participer au processus productif. Ce besoin économique financerait certainement les deux premiers niveaux de la pyramide de Maslow (1943) sur sa classification hiérarchiques des besoins humains (besoins physiologiques, besoins de sécurité) et dans une moindre mesure le troisième niveau (besoin d'appartenance). Les deux autres niveaux au sommet de la pyramide (besoin d'estime et le besoin de s'accomplir) se feront financer soit par des revenus personnels du moment, soit par des excédents de trésorerie et/ou tout simplement par l'épargne déjà constituée. Le besoin économique du prêt de fête est un besoin d'estime, et ne répond donc pas à l'art de financer une activité pour en créer de la richesse comme le souhaite tout économiste. Contracter un crédit non productif conduirait certainement à être un mauvais payeur. De plus, c'est un mauvais enseignement de la part des banquiers qui donnent du crédit pour fêter et en refusant du crédit aux PME sous le prétexte d'asymétrie d'information.

Pour le critère de la capacité : le prêt de fête l'amoinerait certainement car en supposant un équilibre initial (voire un déséquilibre à l'avantage des créances et revenus du client sur ses engagements), une augmentation des engagements jouerait négativement sur cette variable. Pourtant le prêt de fête confère des charges supplémentaires (capital du prêt à amortir, intérêt à payer, frais de dossier etc) sans une augmentation directe et à court terme de gain.

Pour le capital, qui est la mesure qui intégrerait les flux futurs et ses potentialités actuelles pour le calcul du montant escompté remboursable, ce critère ne se base dans le cas du prêt de fête que sur les avoirs potentiels et pour le cas des emplois stables sur les salaires et autres revenus non issus de l'activité du crédit. Cette mesure est pratiquement basée exclusivement sur la stabilité de l'emploi et par conséquent tout choc d'emploi serait synonyme de défaut de remboursement du client.

Pour **les conditions de l'économie et du secteur**, le banquier émet l'hypothèse que l'emprunteur gardera son emploi durant toute la période d'amortissement. Pour ne pas courir de risque supplémentaire pour défaut d'évaluation, le banquier demande une assurance aux frais de l'emprunteur. Cette assurance vient greffer encore les coûts du crédit et protège le banquier et non le client emprunteur.

Pour le **Collatéral, le prêt de fête** n'est pas assorti d'une garantie quelconque. Le banquier estime que son montant est faible, que l'emploi du salarié bénéficiaire est stable et il y a une assurance pour parer à un éventuel choc (licenciement, mort, etc) en cas de défaut du client.

Cette analyse fait donc ressortir un crédit bancaire qui génère plus de coûts au bénéficiaire, dont certains critères sont subtilement non respectés par le banquier à la recherche de produits nouveaux et de gain à court terme. Ülgen (2012) énonce qu'une

orientation des innovations bancaires et financières qui se porte sur des stratégies court-termistes de rentabilité spéculative, accroît la fragilité du système financier de façon endogène, au sens minskien du terme, et traduit l'incapacité des schémas de (auto) régulation microprudentielle à satisfaire aux hypothèses des marchés efficients. La stabilité macroéconomique doit alors faire appel à une redéfinition des mécanismes de régulation qui doivent davantage viser la consolidation systémique des règles et modalités de fonctionnement de la finance dans la dynamique d'évolution de l'économie capitaliste.

3. Les conséquences socioéconomiques du prêt de fête

3.1. Le prêt de fête comme source de pauvreté du bénéficiaire

Les charges liées au prêt de fête sont déjà identifiées, les intérêts associés, les frais et commissions liés, le coût de l'assurance et bien sûr le capital à amortir dans les délais impartis. Le retour sur investissement n'est qu'un gain d'estime de soi, un gain non monétaire, ni matériel, parfois superflu. Le seul point positif est la relance économique par la consommation du fait de la demande du client emprunteur. Ce type de crédit est donc un centre de coûts pour l'emprunteur et ne crée pas directement de la richesse pour l'emprunteur.

Pourtant, un gérant de fortune comme la banque doit conseiller à ses clients ce qui est rentable ou, au moins, un arbitrage raisonnable entre rentabilité et risque. Seul ce qui rapporte ou ne rapporte pas de l'argent fait sens et, bien sûr, les activités devraient être orientées dans le but de réaliser ce qui est rentable (pour la banque et son client). Un investissement est réalisé si l'investisseur estime qu'il est rentable, il est à éviter s'il pense qu'il est non rentable. Dans le cas du « prêt de fête » la rentabilité est respectée pour la banque mais pas pour son client emprunteur. La banque fait dans ce cas de bonnes affaires et non de bonnes actions car une bonne affaire indique une bonne rentabilité, une bonne action indique une action orientée vers le bien d'autrui.

3.2. Le prêt de fête comme un crédit inapproprié à une économie en développement

Selon Rostow (1959), les sociétés parcourent au cours de leur développement cinq différentes étapes : la société traditionnelle, les conditions préalables au décollage, le décollage, le progrès vers la maturité et l'ère de la consommation de masse. C'est seulement dans la dernière étape qu'il y a une élévation des niveaux de consommation qui dépassent les besoins alimentaires, le logement et les vêtements. Une économie dans cette cinquième étape pourrait s'offrir des crédits pour les fêtes et le loisir de façon générale, ce qu'une économie en voie de développement voire une société traditionnelle ne saurait faire.

Un autre fait marquant est qu'après le financement des besoins d'investissements tangibles et des besoins liés au cycle d'exploitation (besoin de fonds de roulement) et pour créer des conditions d'un décollage économique, les banques devraient allouer prioritairement aux types d'objets de crédit tels par exemple des frais de développement, de marketing, de ressource humaine, etc. Mais ces motifs évoqués ont du mal à avoir un accompagnement bancaire devant des crédits de consommations comme les prêts de fête.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La baisse des taux d'intérêts débiteurs a provoqué une contraction des spread de taux dans l'UEMOA. Les banques de second rang ont développé une panoplie de produits financiers (comme le prêt de fête) pour compenser la perte sur les marges bénéficiaires bancaires issue des taux. Il ressort que les banques sont rivés de leurs intérêts égoïstes et, à court terme poursuivent donc une certaine rentabilité en octroyant des crédits dans le sens nécessairement de se faire rembourser. Les projets et objets de crédit ne sont pas forcément, ceux qui méritent un financement dans une économie en développement. Il appartient alors à une instance tierce (BCEAO) de tenter d'évaluer l'effet macroéconomique des comportements microéconomiques pour éviter un processus cumulatif comme une formation de bulle à terme. Pauget (2013) affirme à l'appui de son analyse de la théorie financière développée par Irving Fisher (1933) que « toute crise est précédée de surendettement puis accompagnée de déflation. La dette et l'évolution des prix sont les facteurs clés de la gravité et de la durée des crises ». Il ressort donc de la nécessité de regarder ces critères de placement des banques pour éviter une crise d'endettement.

Tout en respectant la liberté de financement des banques, la BCEAO pourrait se faire une base de données complète actualisable sur la nature des différents types de crédit ou d'objet à financer. Cela permettrait d'avoir une finance bancaire plus responsable, plus solidaire, à vocation sociétale et conduisant vers la croissance économique et le développement.

RÉFÉRENCES

- Adda J. (2009)**, « la crise », *Alternatives Economiques Poche* n° 038.
- Fisher I. (1933), «The Debt-Deflation Theory of Great Depressions,» *Econometrica*.
- Gérard M. (2012)**, « Baisse des taux d'intérêts et nouveaux métiers bancaires », In: Bayot Bernard, *Crise financière et modèles bancaires*, Réseau Financement Alternatif 2012, p. 45-49.
- Maslow A. H. (1943)**, 'A Theory of Human Motivation', Originally Published in *Psychological Review*, 50, 370-396.
- Pauget G. (2013)**, «La banque de l'après-crise», *Revue Banque Edition*.
- Poursat C. (1999)**, « Concurrence entre institutions de microfinance : Séminaire de Francfort », BIM n° 39 - 05 octobre.
- Rostow W.W. (1959)**, « The Stages of Economic Growth », *Econ History Review*.
- Schumpeter J. (1947)**, « *Capitalisme, socialisme et démocratie (Capitalism, Socialism and Democracy, 1942, rééd. 1947)* », trad. G. Fain, Paris, 1951.
- Ülgen F. (2012)**, « Les innovations financières s'inscrivent-elles dans un processus schumpeterien de destruction créatrice ? », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 46 | 2012.

